
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 19 juin 2025
16 h**

**Séance tenue le jeudi 19 juin 2025 – 16h
salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

(À moins d'indication autre, les personnes élues inscrites ci-dessous sont présentes physiquement dans la salle du conseil)

M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Dida Berkou, représentante de la Ville de Côte Saint-Luc, en remplacement de M. Mitchell Brownstein, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, Mme Brigitte Chartrand, représentante de la Ville de Baie-D'Urfé, en remplacement de Mme Heidi Ektvedt, M. Benoit Dorais, M. Marc Doret, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Peter Malouf, M. Beny Masella (**par téléconférence**), Mme Sophie Mauzerolle (**par téléconférence**), M. Alex Norris, M. Jocelyn Pauzé (**par téléconférence**), Mme Marie Plourde (**par téléconférence**), Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, Mme Christina M. Smith, Mme Anne St-Laurent, M. Tim Thomas, Mme Émilie Thuillier, M. Morris Vesely, M. Alain Vaillancourt et Mme Maja Vodanovic

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'AGGLOMERATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION :

Mme Valérie Plante et Mme Nancy Blanchet

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'AGGLOMERATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION :

M. Jeremy Levi

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
Mme Gaelle Dieudonné, Analyste-rédactrice

La vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et invite les membres du conseil à se joindre à elle pour un moment de recueillement.

Puis, elle remercie les membres du conseil pour cette minute de silence et déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

À 16 h 02, la vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

1

Lors d'implantation de pistes cyclables, quelles seront les conséquences pour le transport en commun de surface? Quel seuil limite d'inconfort êtes-vous prêt à faire subir aux usagers d'autobus pour accommoder les cyclistes? / M. Poulin précise sa question

Question de :

M. Marc Poulin

Réponse de :

Mme Émilie Thuillier

2

Question de :

Mme Jessica Winton

Réponse de :

M. Robert Beaudry

Que faut-il pour que l'Administration consulte les membres de la communauté queer et tienne une discussion productive sur la brutalité policière? / Mme Winton émet un commentaire

3

Question de :

M. Bruce Walker

Réponse de :

Mme Maja Vodanovic
M. Marc Doret

M. Walker demande si des projets de plages sont annoncés d'ici le 2 novembre prochain au lac Saint-Louis pour les Villes de Lachine, de Pointe-Claire, de Dorval, de Beaconsfield, de Baie-d'Urfé et de Sainte-Anne-de-Bellevue? / Est-ce que les maires des villes citées ont l'ambition de pouvoir nager en toute sécurité dans les eaux autour de l'île de Montréal ?

DÉPÔT DE DOCUMENTS

À 16 h 16, la vice-présidente d'assemblée fait la lecture de 10 questions de la part du public reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

1

Question de :

M. Benoît Tramblay

Réponse de :

Mme Paola Hawa

Bonjour, nos voisins aux nord ont finalement installer bixi comes ils l'ont promis aux passé. Selon les questions dans le passé appartement on devait attendre qu'un voisin aille accès avant qu'on puisse demander donc je vais vous poser la question, on va avoir quand bixi chez nous à saint Anne? Surtout qu'on as le gros campus qui aiderait les étudiants. Merci.

2

Question de :

Jordan *

Réponse de :

Mme Émilie Thuillier
(M. Doug Hurley)

Since the new bridge construction, speeding has become a very serious issue on Jacques-Bizard and Chevremont, at all hours. Despite some efforts, the problem persists, and it's a struggle to report violations to the police because identifying speeding vehicles is difficult at high speeds.

Drivers often run the four-way stop sign on chevremont dangerously fast. Why not place hidden police patrols during peak hours? Visible police cars only temporarily change driving behaviour.

Could traffic-calming measures, such as flower pots or other physical barriers, be installed on Chevremont or Jacques-Bizard to help reduce speeding?

Too often, responsibility is shifted to "ville-centre" and the problem swept under the rug. As a resident yourself Mr. Hurley, can you confirm what concrete steps will be taken in the short term to reduce speeding and improve safety for us?

3

Question de :

Philippe Paré

Réponse de :

M. Julie Brisebois

Good afternoon, with the Burroughs of Pierrefonds and Roxboro getting bixi this summer, the village of Senneville should be allowed to get access to bixi with the connecting municipalities clause that bixi enforces, could it be possible to see the village get access to bixi in the coming years? Thanks a lot and have a great day.

4

Question de :

Bryan Dawkins

Réponse de :

Non-répondue

Following the articles which where published recently from the previous mayor Bill Steinberg, and most recently from the investigative journalist Christopher Curtis from the Rover, can you justify that the Town Managers have been receiving 100K more per year in annual bonuses since you were elected in 2021 than the previous Mayor? Some managers received 10% bonus on top of their six figure salaries which is double the norm from neighbouring municipalities?

5

Question de :

Joseph Di Paolo

Réponse de :

Non-répondue

Montreal has a known litterbug who leaves business cards all over in public spaces. In just 8 months, I have collected hundreds of these business cards (for a piano tuning business, phone number [REDACTED] [REDACTED], email [REDACTED], business owner's ID is known). I have found cards on park benches, wedged between bricks and signs on buildings, on light posts, in garden beds/planters, etc. This person has been engaging in this littering for years, yet nobody seems able to stop him. I have thus far found cards in Sainte Anne de Bellevue, Beaconsfield, Pointe Claire, and downtown.

This person has been contacted by government officials in the past and refuses to stop littering. They know what they are doing is morally reprehensible and against the law, yet they continue to do it without fear of repercussions.

My question is the following: why does the island/city of Montreal continue to allow this person to litter and make our city their garbage can?

6

Question de :

Joseph Pugliese

Réponse de :M. François Limoges
(M. Alex Norris)

Without prejudice or any accusations of wrongdoing

Ville de MTL Realty Acquisition 6800 St Patrick St

Mayor Limoges

Thank you for considering this intervention regarding Ville de MTL's real estate acquisition of the heavily contaminated Lot at 6800 St Patrick

Unfortunately, it appears we may have been afforded pretentious replies from certain politicians at MTL Council and Agglomeration. Let's try this again.

It is fact 6800 was privately owned prior to its acquisition and has long appeared in Répertoire des terrains contaminés du Québec as heavily contaminated

Projet MTL appears to PROUDLY cheer its acquisition, decontamination, rehabilitation funded by millions in valuable taxpayer dollars

Respectfully, are you aware of any instance in which MTL withdrew from this real estate transaction at 6800 St Patrick, only to circle back, reconsider?

Yes or no

If so, what led MTL to circle back with its costly acquisition, decontamination, rehabilitation at taxpayers' expense?

7

Question de :

Dominique Madelaine

Réponse de :

Non-répondue

Bonjour, la cité de dorval planifie obtenir bixi éventuellement, donc ma question sera pour savoir si la ville de île-Dorval-Island planifie joindre bixi vue que la clause de ville voisine serait en effet pour nous permettre de profiter de la merveilleuse l'île. Merci beaucoup.

8

Question de :

Pompeo D'Avella

Réponse de :

M. François Limoges

Neighbor has a car on stands in front of his house. The car is under repairs and has been there for 2 months. Is this allowed? Seems dangerous to have a car on stands in the street.

9

Question de :

Elisabeth Greene

Réponse de :M. Pierre Lessard-Blais
(Mme Valérie Plante)

Compte tenu des grands axes routiers, dont la rue Notre-Dame où transitent quotidiennement des milliers de camions allant et sortant du port de Montréal, de l'implantation de l'énorme plateforme de transbordement de Ray-Mont Logistiques (dernièrement cautionnée par l'entente signée avec l'entreprise), de l'augmentation des activités de l'usine Sucré Lanctic (figurant parmi les plus polluantes au Québec), de la hausse d'encore 15% des activités du port de Montréal à même son terrain, de l'entreprise Canest qui a récemment doublé ses activités, de la remise en service du transport ferroviaire afin d'alimenter l'accroissement de ces activités, et des immenses îlots de chaleur créées par la très forte minéralisation et le peu d'espaces verts, qui viennent amplifier les impacts négatifs sur la qualité de l'air.

Que pensez-vous du retrait imminent de la seule station d'évaluation de la qualité de l'air dans le secteur portuaire de la Ville de Montréal Mercier-Hochelaga-Maisonneuve?

10

Question de :

Mylène Archambault

Réponse de :

M. Robert Beaudry
(Mme Valérie Plante)

notre voisin empoisonne notre vie.

Nous avons une cours arrière inutile car notre voisin , un hôtel avec location à court terme, possède deux thermopompes très brillantes. Le règlement de la ville est trop permissif. il doit être révisé pour baisser la tolérance au bruit et aussi obliger les gens à installer des équipements en ordre et moins brouillants.

Quand- Ville- Marie- prendra acte des inconvénients liés au bruit sur des familles comme nous, et modifiera son règlement sur les nuisances comme le bruit de vieilles thermopompes?

Avec mes parents, nous vivons ici, rue Ontario, depuis longtemps 1968. Nous souhaitons utiliser notre cours intérieure comme avant l'arrivée de cet hôtel. merci

N'ayant plus d'autres questions, la vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, déclare la période de questions du public close à 16 h 29. Elle remercie les personnes présentes et les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil d'agglomération.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 16 h 29, la vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Question de :

M. Michel Gibson

Réponse de :

Mme Maja Vodanovic

M. Gibson demande si l'Administration pense à revoir sa décision afin de cesser la fluoration à l'usine de Pointe-Claire et de s'aligner avec les recommandations d'organisations de santé publique tel que le ministère de la Santé des Services sociaux du Québec, la santé publique de Montréal, l'Institut national de santé publique du Québec, Santé Canada et l'Organisation mondiale de la santé? / Quels sont les raisonnements évoqués concernant la cessation de la fluoration à l'usine de Pointe-Claire?

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Question de :

M. Alex Bottausci

Réponse de :

M. Alain Vaillancourt

Concernant la fusillade du 4 août 2024 à Dollard-des-Ormeaux, est-ce que l'Administration s'engage à réexaminer cette affaire en entier et à s'assurer que de telles quantités de coups de feu de la part des agents du Service de la police de Montréal, dans un quartier résidentiel, ne soit pas traité comme un protocole standard?

Question de :

M. Tim Thomas

Réponse de :

Mme Émilie Thuillier

Pourquoi le projet du corridor Jacques-Bizard est-il encore retardé?

N'ayant plus d'autres questions, la vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, déclare la période de questions des membres du conseil close à 16 h 39 et remercie les élus-es pour leurs questions.

3 – Ordre du jour et procès-verbal

À 16 h 39, la vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, appelle la rubrique « Ordre du jour et procès-verbal ».

La vice-présidente d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

CG25 0297

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 19 juin 2025, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente assemblée.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG25 0298

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 15 mai 2025, à 16 h

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 15 mai 2025, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 5 juin 2025 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

À 16 h 40, la vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, appelle la rubrique « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, du 1^{er} au 31 mai 2025.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 31 mai 2025.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, du 1^{er} au 31 mai 2025.

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

À 16 h 40, la vice-présidente d'assemblée appelle la rubrique « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucune réponse déposée

06 – Dépôt de rapports des commissions du conseil

À 16 h 40, la vice-présidente d'assemblée appelle la rubrique « Dépôt de rapports des commissions du conseil ».

CG25 0299

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Consultation prébudgétaire 2026 - Rapport et recommandations »

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Consultation prébudgétaire 2026 - Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

06.01

CG25 0300

Dépôt du rapport de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé « Facteurs ayant des impacts sur l'attractivité résidentielle de Montréal et la rétention des ménages avec enfants - Rapport et recommandations »

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé « Facteurs ayant des impacts sur l'attractivité résidentielle de Montréal et la rétention des ménages avec enfants - Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

06.02

CG25 0301

Dépôt du rapport de la Commission sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la quatorzième année d'activité (2024) - Rapport et recommandations »

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport de la Commission sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la quatorzième année d'activité (2024) - Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

Adopté à l'unanimité.

06.03

7 – Dépôt

À 16 h 41, la vice-présidente d'assemblée appelle la rubrique « Dépôt ».

CG25 0302

Dépôt du bilan annuel 2024 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA)

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2024 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA), et le conseil en prend acte.

07.01 1257639001

CG25 0303

Dépôt du bilan 2024 de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal et la reddition de compte du Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le bilan 2024 de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal et la reddition de compte du Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025, et le conseil en prend acte.

07.02 1252937002

CG25 0304

Dépôt du rapport annuel des activités réalisées en 2024 et le rapport final des activités réalisées de 2022 à 2025 dans le cadre de la Planification économique conjointe 2022-2025 et des Actions en développement économique 2023-2025

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport annuel des activités réalisées en 2024 ainsi que le rapport final des activités réalisées de 2022 à 2025 dans le cadre de la Planification économique conjointe 2022-2025 et des Actions en développement économique 2023-2025, et le conseil en prend acte.

07.03 1250068001

CG25 0305

Dépôt de la Stratégie de mise en valeur du Parc-nature de l'écoterritoire de la falaise

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose la Stratégie de mise en valeur du parc-nature de l'écoterritoire de la falaise, et le conseil en prend acte.

07.04 1257900001

CG25 0306

Dépôt du rapport du comité d'audit de la Ville aux conseils sur l'examen des états financiers pour l'année 2024

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport du comité d'audit de la Ville aux conseils sur l'examen des états financiers pour l'année 2024, et le conseil en prend acte.

07.05 1257665002

CG25 0307

Dépôt à l'assemblée du conseil d'agglomération du rapport financier consolidé audité de la Ville de Montréal sous le format « Ville » ainsi que des documents non audités, Reddition de comptes financière et Faits saillants, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport financier consolidé audité de la Ville de Montréal sous le format « Ville » ainsi que des documents non audités, « Reddition de comptes financière » et « Faits saillants » pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.06 1250029002

11 - Dépôt de pétitions

À 16 h 50, la vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, appelle la rubrique « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition n'est déposée.

20 – Affaires contractuelles

À 16 h 50, la vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, appelle la rubrique « Affaires contractuelles ».

À 16 h 50,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0308

Accorder un contrat à Solmatech inc., pour les services professionnels de contrôle des matériaux et de surveillance dans le cadre de la reconstruction de la rue Rielle, entre les rues de Verdun et Bannantyne, et de la réfection de divers tronçons dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 370 109,12 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S25-004 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 mai 2025 par sa résolution CE25 0821;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Solmatech inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels de contrôle des matériaux et de surveillance dans le cadre de la reconstruction de la rue Rielle, entre les rues de Verdun et Bannantyne, et de la réfection de divers tronçons dans l'arrondissement de Verdun, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 336 462,84 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 33 646,28 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Solmatech inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1256730002

CG25 0309

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc., pour les travaux de reconstruction de chaussées, de trottoirs, d'aqueduc et d'égouts dans la rue Rielle, entre les rues de Verdun et Bannantyne, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 3 666 534,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S25-001 (12 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 mai 2025 par sa résolution CE25 0820;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de reconstruction de chaussées, de trottoirs, d'aqueduc et d'égouts dans la rue Rielle, entre les rues de Verdun et Bannantyne, dans l'arrondissement de Verdun, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 223 625,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public S25-001;
- 2- d'autoriser une dépense de 327 227,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 115 682,20 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de l'entreprise Eurovia Québec Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1256730001

CG25 0310

Exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois, et autoriser une dépense additionnelle totale de 264 047,64 \$, taxes incluses, pour la fourniture, sur demande, de manteaux et de salopettes d'hiver, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Équipement de Sécurité Universel inc. (CE22 1313), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre à 978 823,79 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 mai 2025 par sa résolution CE25 0812;

Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 229 606,64 \$, taxes incluses, pour la fourniture, sur demande, de manteaux et de salopettes d'hiver dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Équipement de Sécurité Universel inc. (CE22 1313);
- 2- d'autoriser une dépense de 34 441 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services centraux ou des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1259106001

CG25 0311

Exercer l'option de prolongation de 12 mois, et autoriser une dépense additionnelle totale de 505 425,50 \$, taxes incluses, pour l'achat de munitions de pratique utilisées pour la formation des policiers du Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec la firme Les Industries Centaure ltée (CG24 0008), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre à 1 516 276,50 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 mai 2025 par sa résolution CE25 0814;

Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 505 425,50 \$, taxes incluses, pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées pour la formation des policiers du Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Les Industries Centaure ltée (CG24 0008), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre à 1 516 276,50 \$;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1257026001

CG25 0312

Approuver la deuxième convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc., pour une durée de trois ans à compter du 7 novembre 2025, des espaces d'une superficie d'environ 4 100 pieds carrés, situés au 7275, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Bureau des réclamations du Service des affaires juridiques, moyennant une dépense totale de 348 905,86 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 mai 2025 par sa résolution CE25 0829;

Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de deuxième convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc., pour une période de trois ans, à compter du 7 novembre 2025, un local d'une superficie de 4 100 pieds carrés faisant partie de l'immeuble situé au 7275, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Bureau des réclamations du Service des affaires juridiques, pour un loyer total de 348 905,86 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de deuxième prolongation du bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières incluses au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1256025004

À 16 h 51,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0313

Approuver la deuxième convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc., pour une durée additionnelle de cinq ans à compter du 1^{er} octobre 2025, des locaux d'une superficie de 12 934 pieds carrés, situés au 7275, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du point de service de la cour municipale (secteur est) du Service des affaires juridiques, moyennant une dépense totale de 1 774 094,40 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 mai 2025 par sa résolution CE25 0830;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de deuxième convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc., pour une durée additionnelle de cinq ans à compter du 1^{er} octobre 2025, des locaux d'une superficie de 12 934 pieds carrés, situés au 7275, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du point de service de la cour municipale (secteur est) du Service des affaires juridiques, pour un loyer total de 1 774 094,40 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation de bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières incluses au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1256025003

CG25 0314

Accorder un soutien financier de 6 000 000 \$ à Concertation régionale de Montréal, pour la réalisation de son « Plan d'action 2025-2028 », conditionnellement à la reconduction du Fonds Régions et ruralité avec le gouvernement du Québec / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 mai 2025 par sa résolution CE25 0831;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 6 000 000 \$ à Concertation régionale de Montréal, pour la réalisation de son « Plan d'action 2025-2028 », conditionnellement à la reconduction du Fonds Régions et ruralité avec le gouvernement du Québec;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1258379001

CG25 0315

Accorder un soutien financier de 900 000 \$ au Conseil d'économie sociale de l'Île de Montréal pour le projet de développement et de soutien de l'économie sociale sur le territoire montréalais, du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2028, conditionnellement à la reconduction du Fonds Régions et ruralité avec le gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 mai 2025 par sa résolution CE25 0832;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 900 000 \$ au Conseil d'économie sociale de l'Île de Montréal, pour le projet de développement et de soutien de l'économie sociale sur le territoire montréalais, du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2028, conditionnellement à la reconduction du Fonds Régions et ruralité avec le gouvernement du Québec;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1257896002

CG25 0316

Exercer l'option de la première prolongation de 24 mois, et autoriser une dépense additionnelle totale de 754 427,81 \$, taxes incluses, pour les services de soutien et de maintenance du logiciel Qlik Sense, dans le cadre du contrat accordé à Keyrus Canada inc. (CG22 0638), majorant ainsi le montant total du contrat à 2 335 395 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2025 par sa résolution CE25 0901;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 24 mois, et d'autoriser une dépense additionnelle de 754 427,81 \$, taxes incluses, pour des services de soutien et de maintenance du logiciel Qlik Sense, dans le cadre du contrat accordé à la firme Keyrus Canada (CG22 0638);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1259859001

CG25 0317

Accorder un contrat de gré à gré au Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE), pour les services éducatifs en environnement et en conservation de la nature, pour une période de trois ans se terminant le 31 décembre 2028 - Dépense totale de 351 824,56 \$, taxes non applicables / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2025 par sa résolution CE25 0873;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Le groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement (GUEPE) pour les services éducatifs en environnement et en conservation de la nature, pour une période de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour la somme de 351 824,56 \$, exempt de taxes;
- 2- d'approuver le projet de convention à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1259676001

À 16 h 51,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0318

Accorder un contrat à Can-Explore inc., pour les services de nettoyage et d'inspection des conduites principales d'égouts ainsi que le transport et la disposition des résidus pour l'agglomération de Montréal, pour une durée de trois ans incluant une option de prolongation d'un an - Dépense totale de 1 373 049,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20820 (2 soum., 1 conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2025 par sa résolution CE25 0874;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Can-Explore inc., le contrat pour les services de nettoyage et d'inspection des conduites principales d'égouts ainsi que le transport et la disposition des résidus de l'agglomération de Montréal, pour une période de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 248 226,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20820;
- 2- d'autoriser une dépense de 124 822,70 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Can-Explore inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1247518001

CG25 0319

Accorder un contrat de gré à gré à IDEMIA Identity & Security Canada inc., pour les services de support et d'entretien ainsi que de l'évolution de l'application Système automatisé de renseignements criminels, pour 2026 - Dépense totale de 168 064 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2025 par sa résolution CE25 0875;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à IDEMIA Identity & Security Canada inc., pour le renouvellement du support et de l'entretien ainsi que de l'évolution de l'application Système automatisé de renseignements criminels (SARC), pour une période de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 168 064 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 6 août 2024;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction de la sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1258527001

CG25 0320

Conclure une entente-cadre avec Urbex Construction inc., pour les travaux d'aménagement dans les parcs-nature de l'Île-de-la-Visitation, du Bois-de-Liesse et du Cap-Saint-Jacques, d'une durée de 24 mois - Montant estimé de l'entente : 2 751 428,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-6163 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2025 par sa résolution CE25 0895;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois ou jusqu'à l'épuisement de l'enveloppe budgétaire, par laquelle Urbex Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des travaux d'aménagement dans les parcs-nature de l'Île-de-la-Visitation, du Bois-de-Liesse et du Cap-Saint-Jacques, pour une somme maximale de 2 292 856,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-6163;
- 2- d'autoriser une dépense de 458 571,35 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement d'Urbex Construction inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des divers programmes, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1255833001

CG25 0321

Accorder un soutien financier de 265 000 \$ à Coopérative de solidarité Carbone pour l'implantation d'un espace de logistique urbaine et de livraison décarbonée au 344, boulevard Robert-Bourassa / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2025 par sa résolution CE25 0922;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 265 000 \$ à la Coopérative de solidarité Carbone, pour la réalisation du projet Accélérer le déploiement de la logistique urbaine durable à Montréal;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1252885003

CG25 0322

Accorder un contrat à Cintas Canada Ltée, pour la location, l'entretien et la réparation de vêtements de protection contre les arcs électriques et de vêtements en polyester et en coton, pour une période de 36 mois incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 552 093,43 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20856 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2025 par sa résolution CE25 0876;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Cintas Canada Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la location, l'entretien et la réparation de vêtements de protection contre les arcs électriques et des vêtements en polyester et en coton pour une période 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 480 081,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20856;
- 2- d'autoriser une dépense de 72 012,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1250061001

À 16 h 52,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0323

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour les services professionnels en génie-conseil à mandats multiples dans le cadre du contrat accordé à Stantec Experts-conseils Ltée (CG23 0158)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2025 par sa résolution CE25 0904;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour des services professionnels en génie-conseil à mandats multiples dans le cadre du contrat accordé à Stantec Experts-conseils Ltée (CG23 0158).

Adopté à l'unanimité.

20.16 1250077001

CG25 0324

Accorder un soutien financier de 140 000 \$ à l'Institut international d'études administratives de Montréal inc. dans le cadre de l'organisation de la 31^e édition de la Conférence de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2025 par sa résolution CE25 0923;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent d'un montant maximal de 140 000 \$ à l'Institut international d'études administratives de Montréal inc. dans le cadre de l'organisation de la 31^e édition de la Conférence de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1251084001

CG25 0325

Accorder un contrat à Les Industries Fabrinox inc., pour la fourniture de 12 volets entraînés pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 896 495,03 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20907 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2025 par sa résolution CE25 0882;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les Industries Fabrinox inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de 12 volets entraînés pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 779 560,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20907;
- 2- d'autoriser une dépense de 116 934,13 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Les Industries Fabrinox inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1259931003

CG25 0326

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, et autoriser une dépense additionnelle de 3 030 146,63 \$, taxes incluses, pour la maintenance et le support du Système de gestion des interventions du Service de sécurité incendie de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à DXC Technology cie (ESIT Canada Services aux Entreprises cie) (CG22 0679), majorant ainsi le montant total du contrat à 52 322 291,69 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2025 par sa résolution CE25 0883;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 2 961 161,63 \$, taxes incluses, pour la maintenance et le support du Système de gestion des interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal dans le cadre du contrat accordé à DXC Technology Cie (anciennement ESIT Canada Services aux Entreprises Cie) (CG22 0679);
- 2- d'autoriser une dépense de 68 985 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction Sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1252881005

CG25 0327

Accorder un contrat à MDL Énergie inc., pour les services d'entretien d'équipements de distribution électrique de la station d'épuration Jean-R.-Marcotte, pour une période de 36 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 481 026,66 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20934 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2025 par sa résolution CE25 0880;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, MDL Énergie inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les services d'entretien d'équipements de distribution électrique de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 481 026,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20934;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1255478001

À 16 h 52,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0328

Accorder un contrat à Toiture Perreault inc., pour les travaux de réfection de la toiture du bâtiment du secteur de la basse pression de l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets - Dépense totale de 2 959 292,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15956 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2025 par sa résolution CE25 0896;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Toiture Perreault inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réfection de la toiture du bâtiment du secteur de la basse pression de l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 2 276 378,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15956;
- 2- d'autoriser une dépense de 455 275,71 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 227 637,85 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Toiture Perrault inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1259596001

CG25 0329

Accorder un contrat à Wolseley Canada inc., pour la fourniture de deux accouplements mécaniques de grand diamètre - Dépense totale de 157 358,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20792 (3 soum., 1 conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2025 par sa résolution CE25 0872;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Wolseley Canada inc., le contrat pour la fourniture et livraison de deux accouplements mécaniques de grand diamètre, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 143 053,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20792;
- 2- d'autoriser une dépense de 14 305,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Wolseley Canada inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1254473001

CG25 0330

Accorder un soutien financier de 250 000 \$ à Fondation Montréal inc. de demain, conditionnellement à la signature de la nouvelle entente Réflexe avec le gouvernement du Québec, pour le projet « Faire de la métropole un des plus grands facteurs de succès de l'écosystème startup québécois » / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2025 par sa résolution CE25 0924;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 250 000 \$ à Fondation Montréal inc de demain, conditionnellement à la signature de la nouvelle entente Réflexe avec le gouvernement du Québec, pour le projet « Faire de la métropole un des plus grands facteurs de succès de l'écosystème startup québécois »;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1257952001

CG25 0331

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois, et autoriser une dépense additionnelle de 1 098 746,35 \$, taxes incluses, pour le transport de matières résiduelles par conteneurs pour l'écocentre Saint-Laurent, dans le cadre du contrat accordé à Excavations Vidolo Itée (CG23 0650), majorant ainsi le montant total du contrat à 2 238 838,76 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2025 par sa résolution CE25 0885;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 561 322,32 \$, taxes incluses, pour le transport de matières résiduelles par conteneurs pour l'écocentre Saint-Laurent dans le cadre du contrat accordé à Excavations Vidolo Itée (CG23 0650);
- 2- d'autoriser une dépense de 20 768,93 \$, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement des prix (indexation);
- 3- d'autoriser une dépense de 258 327,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 4- d'autoriser une dépense de 258 327,55 \$, taxes incluses, à titre de variation de quantités;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1259634002

CG25 0332

Conclure deux ententes-cadres avec les firmes Béton Provincial Itée et Lafarge Canada inc., pour la fourniture et la livraison de béton prémélangé et de remblai sans retrait, pour une durée de 12 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé des ententes : 2 281 104,14 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20902 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2025 par sa résolution CE25 0886;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1 et seul soumissionnaire conforme pour le lot 2, d'une durée approximative de 12 mois, lesquelles s'engagent sur demande à fournir et à livrer à la Ville le béton prémélangé et le remblai sans retrait, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20902 :

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Béton Provincial Itée	1	1 644 375,32 \$
Lafarge Canada inc.	2	339 193,50 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 297 535,32 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Béton Provincial Itée et Lafarge Canada inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1259462003

À 16 h 53,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0333

Conclure des ententes-cadres avec les firmes BC2 Groupe Conseil inc. (lot 1), Consultants AECOM inc. (lot 2) et Expertise Sport Design LG inc. (lot 3), pour les services professionnels en architecture de paysage destinés à l'aménagement de plateaux sportifs extérieurs, d'une durée de trois ans incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 4 921 407,15 \$, taxes incluses (lot 1 : 1 872 252,90 \$ - lot 2 : 1 807 596,71 \$ - lot 3 : 1 241 557,54 \$) - Appel d'offres public 25-20909 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2025 par sa résolution CE25 0905;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres d'une durée de trois ans avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en architecture destinés à l'aménagement de plateaux sportifs extérieurs à la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20909 ;

Firmes	Articles	Montant (taxes incluses)
BC2 Groupe Conseil inc.	Lot 1	1 628 046 \$
Consultants AECOM inc.	Lot 2	1 571 823,23 \$
Expertise Sport Design LG inc.	Lot 3	1 079 615,25 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 641 922,67 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder aux évaluations du rendement des firmes BC2 Groupe Conseil inc., Consultants AECOM inc. et Expertise Sport Design LG inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Alex Bottausci
M. Georges Bourelle
Mme Dida Berku en remplacement de M. Mitchell Brownstein
M. Marc Doret
Mme Brigitte Chartrand en remplacement de Mme Heidi Ektvedt
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Peter Malouf
M. Beny Masella
Mme Christina M. Smith
Mme Anne St-Laurent
M. Tim Thomas
M. Morris Vesely

CG25 0334

Accorder un soutien financier de 200 000 \$ à Esplanade Montréal pour l'accompagnement des entreprises en innovation et en économie sociale en 2025-2026 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2025 par sa résolution CE25 0925;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à Esplanade Montréal, pour l'accompagnement des entreprises en innovation et en économie sociale en 2025-2026;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1257952002

CG25 0335

Accorder un soutien financier de 175 341,38 \$ à l'Agence de mobilité durable de Montréal pour l'application de la signature visuelle « Bonjour » sur les véhicules de taxi de Montréal / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 175 341,38 \$ / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2025 par sa résolution CE25 0926;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 175 341,38 \$ à l'Agence de mobilité durable pour l'application de la signature visuelle « Bonjour » sur les véhicules de taxi de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 175 341,38 \$;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1255548004

CG25 0336

Approuver un quatrième amendement à l'entente de partenariat intervenue entre Éco Entreprises Québec et la Ville de Montréal (CG24 0027) sur la gestion et le financement des activités liées aux matières recyclables dans le cadre de la mise en œuvre de la modernisation de la collecte sélective

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2025 par sa résolution CE25 0890;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'approuver le projet de quatrième amendement à l'entente de partenariat liant Éco Entreprises Québec et la Ville de Montréal sur la gestion et le financement des activités liées aux matières recyclables dans le cadre de la mise en œuvre de la modernisation de la collecte sélective.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1258554002

CG25 0337

Autoriser une dépense additionnelle totale de 689 850 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les services professionnels pour la conception et la surveillance des travaux d'une unité de production d'oxygène dans le cadre du contrat accordé à Atkins Réalis inc. (CG23 0185), majorant ainsi le montant total du contrat à 7 899 704 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2025 par sa résolution CE25 0906;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 689 850 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les services professionnels de conception et de surveillance des travaux d'une unité de production d'oxygène dans le cadre du contrat accordé à Atkins Réalis inc. (CG23 0185);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1255606001

À 16 h 55,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0338

Accorder un contrat de gré à gré à Jatom Systems inc., pour les services de support et d'entretien du système d'enregistrement et d'écoute électronique du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période d'un an - Dépense totale de 134 513,85 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2025 par sa résolution CE25 0891;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Jatom Systems inc. (JSI) pour le renouvellement du contrat de support et d'entretien du système d'enregistrement et d'écoute électronique du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période d'un an, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 134 513,85 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 23 mars 2025;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1252881006

CG25 0339

Conclure une entente-cadre avec Groupe Géos inc., pour les travaux de sondages et d'essais géotechniques spéciaux sur le territoire de l'agglomération de Montréal, d'une durée de 36 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 544 938,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20896 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2025 par sa résolution CE25 0897;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, par laquelle Groupe Géos inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des travaux de sondages et d'essais géotechniques spéciaux sur le territoire de l'agglomération de Montréal, pour une somme maximale de 544 938,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20896;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à prolonger le contrat pour un maximum de 12 mois, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées du contrat n'ont pas été épousées, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de la firme Groupe Géos inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1257231044

CG25 0340

Approuver la quatrième convention de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue de 8334960 Canada inc., pour un terme de cinq ans, soit du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2030, un espace à bureaux d'une superficie de 6 135 pieds carrés, situé au 11756, boul. O'Brien à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 10 du Service de police de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 077 139,55 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2025 par sa résolution CE25 0915;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de quatrième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 8334960 Canada inc., un espace situé au 11 756, boul. O'Brien à Montréal, d'une superficie de 6 135 pieds carrés, pour les besoins du poste de quartier 10 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de cinq ans à compter du 1^{er} octobre 2025, moyennant un loyer total de 1 051 356,41 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de modification du bail;
- 2 - d'autoriser le coût des travaux et des contingences payables à 8334960 Canada inc., représentant un montant total de 24 662,14 \$, taxes incluses;
- 3 - d'approuver une dépense de 1 121,01 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1254565004

CG25 0341

Approuver la quatrième convention de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue de 8334960 Canada inc., pour un terme de cinq ans, soit du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2030, un espace à bureaux d'une superficie de 6 030 pieds carrés, situé au 6850, boulevard Joseph-Renaud à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 46 du Service de police de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 028 157,04 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2025 par sa résolution CE25 0916;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de quatrième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 8334960 Canada inc., un espace situé au 6 850, boul. Joseph Renaud à Montréal, d'une superficie de 6 030 pieds carrés, pour les besoins du poste de quartier 46 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de cinq ans à compter du 1^{er} octobre 2025, moyennant un loyer total de 1 003 828,33 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de modification du bail;
- 2 - d'autoriser le coût des travaux et des contingences payables à 8334960 Canada inc., représentant un montant total de 23 270,94 \$, taxes incluses;
- 3 - d'approuver une dépense de 1 057,77 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1254565005

CG25 0342

Approuver le projet d'avenant modifiant le contrat de services professionnels en ingénierie et en architecture conclu avec le regroupement des firmes AtkinsRéalis Canada inc. (anciennement SNC-Lavalin inc.) et Réal Paul Architecte inc. (CG20 0691), afin de permettre un transfert de budget entre les deux membres du regroupement et des modifications mineures au mode de rémunération d'AtkinsRéalis Canada inc.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'avenant modifiant le contrat de services professionnels en ingénierie et en architecture accordé au regroupement AtkinsRéalis Canada inc. (anciennement SNC-Lavalin inc.) et Réal Paul Architecte inc. (CG20 0691), afin de permettre un transfert de budget entre les deux membres du regroupement et d'apporter des modifications mineures au mode de rémunération d'AtkinsRéalis Canada inc.;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction des projets majeurs du Service de l'eau à signer ce projet d'avenant, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1257343001

À 16 h 56,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0343

Exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois, et autoriser une dépense additionnelle totale de 1 481 713,83 \$, taxes incluses, pour les services d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Centre Beaumont Pneus et Mécanique, Pneus Ratté inc., Garage Sylvain Joubert, Centre de l'auto A.G.R., Centre de Service 2010 et Chenier Auto Service inc. (CG22 0450), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre à 5 196 497,49 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2025 par sa résolution CE25 0894;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 288 446,81 \$, taxes incluses, pour les services d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Centre Beaumont Pneus et Mécanique, Pneus Ratté inc., Garage Sylvain Joubert, Centre de l'auto A.G.R., Centre de Service 2010 et Chenier Auto Service inc. (CG22 0450);
- 2- d'autoriser une dépense de 193 267,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

-
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1257428012

CG25 0344

Autoriser le transfert de 517 387,50 \$, taxes incluses, des dépenses contingentes aux dépenses incidentes, pour le projet de conception, de construction, d'exploitation et d'entretien d'un centre de traitement des matières organiques par biométhanisation à Montréal-Est, dans le cadre du contrat accordé à Véolia Waste Services Alberta inc. (CG19 0388), sans dépense additionnelle

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2025 par sa résolution CE25 0900;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser le transfert d'un montant de 517 387,50 \$, taxes incluses, des dépenses contingentes aux dépenses incidentes, pour les travaux du projet de conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de traitement des matières organiques par biométhanisation à Montréal-Est, dans le cadre du contrat accordé à Véolia Waste Services Alberta inc. (CG19 0388), sans dépense additionnelle;
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1256571001

CG25 0345

Conclure une entente-cadre avec la firme AECOM Consultants inc., pour les services professionnels en ingénierie et en aménagement pour divers projets dans le corridor de la ligne bleue du métro, d'une durée de 48 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 8 502 329,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20900 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2025 par sa résolution CE25 0908;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 48 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois, par laquelle AECOM Consultants inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en ingénierie et aménagement pour divers projets dans le corridor de la ligne bleue du métro, pour une somme maximale de 8 502 329, 39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20900;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction des grands projets de transport en partenariat à prolonger le contrat pour une période de 12 mois, et ce, uniquement si les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de AECOM Consultants inc;

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services d'agglomération, corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1251019002

CG25 0346

Accorder un contrat à Securimed inc., pour la réalisation d'examens médicaux de pré-embauche et en cours d'emploi pour la Ville de Montréal, pour une période maximale de 24 mois à compter du 1^{er} janvier 2026 - Dépense totale de 880 130,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20905 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2025 par sa résolution CE25 0909;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Securimed inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la réalisation d'examens médicaux de pré-embauche et en cours d'emploi pour la Ville de Montréal pour une période 24 mois, à compter du 1^{er} janvier 2026, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 765 331,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20905;
- 2- d'autoriser une dépense de 114 799,66 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Securimed inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1259146001

CG25 0347

Accorder un soutien financier de 210 000 \$ à l'organisme MUTEK, dont 70 000 \$ en 2025, et de 140 000 \$ pour les années 2026 et 2027 conditionnellement à la signature de la nouvelle entente Réflexe avec le gouvernement du Québec, pour la mise en œuvre des éditions 2025, 2026 et 2027 de l'événement MUTEK Forum / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2025 par sa résolution CE25 0929;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 70 000 \$ à l'organisme MUTEK en 2025, et de 140 000 \$ en 2026-2027 conditionnellement à la signature de la nouvelle entente Réflexe avec le gouvernement du Québec, pour la mise en œuvre des éditions 2025, 2026 et 2027 de l'événement MUTEK Forum;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1258180002

À 16 h 57,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0348

Accorder un soutien financier de 57 500 \$, soit 24 000 \$ en 2025 et 33 500 \$ en 2026, à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. pour la portion financière du projet Art public Montréal assumée par la Ville de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2025 par sa résolution CE25 0931;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 57 500 \$, soit 24 000 \$ en 2025 et 33 500 \$ en 2026, à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. pour la portion financière du projet Art public Montréal assumée par la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1257666002

CG25 0349

Conclure une entente-cadre avec Le Devoir inc., pour la fourniture d'espaces publicitaires afin de publier, en français, les avis publics et les appels d'offres de la Ville de Montréal, pour la période du 4 juin 2025 au 31 décembre 2028 - Montant estimé de l'entente : 563 377,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20969 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2025 par sa résolution CE25 0884;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 43 mois, par laquelle Le Devoir inc., seul soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les espaces publicitaires pour la publication des avis publics et des appels d'offres de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 563 377,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20969;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités concernées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1259722001

CG25 0350

Accorder un contrat à Entreprises INTMOTION inc., pour la fourniture d'une solution clé en main d'analyse vidéo du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de cinq ans, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 2 142 991,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 24-20807 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2025 par sa résolution CE25 0871;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Entreprises INTMOTION inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'une solution clé en main d'analyse vidéo du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de cinq ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 863 471,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20807;
- 2- d'autoriser une dépense de 279 520,67 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Entreprises INTMOTION inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1252881003

CG25 0351

Accorder un contrat à Patenaude et Frères inc., pour les services d'entreposage de produits et d'équipements industriels lourds (lot 3), pour une période de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 303 098,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20872 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2025 par sa résolution CE25 0879;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Patenaude et Frères inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les services d'entreposage de produits et équipements industriels lourds (lot 3), pour une période de 24 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 275 544,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20872;
- 2- d'autoriser une dépense de 27 554,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Patenaude et Frères inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1252742002

CG25 0352

Approuver un projet de promesse bilatérale par laquelle la Ville de Montréal s'engage envers la Société de transport de Montréal (STM) à vendre des parties des lots 4 145 179 et 4 145 180 du cadastre du Québec (lots projetés 6 628 817 et 6 633 390 du cadastre du Québec), pour la somme de 2 098 488 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, afin de permettre la construction du poste abaisseur Lionel-Groulx sur l'avenue Greene dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2025 par sa résolution CE25 0912;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de promesse bilatérale par laquelle la Ville de Montréal s'engage envers la Société de transport de Montréal à lui vendre des parties des lots 4 145 179 et 4 145 180 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (lots projetés 6 628 817 et 6 633 390 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal), nécessaires à la construction du poste abaisseur Lionel-Groulx sur l'avenue Greene dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour le prix de 2 098 488 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de promesse;
- 2- d'autoriser la signature de l'acte de vente par le greffier de la Ville, pour autant que, de l'avis du Service des affaires juridiques, l'acte de vente dans sa forme finale soit substantiellement conforme à la promesse bilatérale jointe au présent dossier décisionnel;
- 3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1248290002

À 16 h 57,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.46 à 20.50 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0353

Conclure des ententes-cadres avec Solutions informatiques INSO inc. (lots 1 et 6), pour l'acquisition des licences de logiciels d'édition PDF et de logiciels de créativité, incluant l'entretien et le rehaussement à des versions normalisées, d'une durée de 24 mois, soit du 8 juillet 2025 au 7 juillet 2027, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 2 506 129,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20936 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2025 par sa résolution CE25 0932;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 24 mois, avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des licences de logiciels d'édition PDF et de logiciels de créativité, incluant l'entretien et le rehaussement à des versions normalisées, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20936 :

Firme	Lots	Montant (taxes incluses) - excluant variation de quantités
Solutions informatiques INSO inc.	Lot 1 : Logiciel d'édition PDF	972 119,37 \$
Solutions informatiques INSO inc.	Lot 6 : Logiciels d'édition PDF et de créativité intégrés	1 207 124,55 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 326 885,72 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Solutions informatiques INSO inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1259563010

CG25 0354

Conclure une entente-cadre de gré à gré avec le Cégep Marie-Victorin, pour les services professionnels de formation de préparation à la retraite, d'une durée de quatre ans à compter de juillet 2025 - Montant estimé de l'entente : 402 412,50 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention de services professionnels à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2025 par sa résolution CE25 0933;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de quatre ans à compter de juillet 2025, par laquelle le Cégep Marie-Victorin s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels de formation de préparation à la retraite, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 402 412,50 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service;
- 2 - d'approuver le projet de convention de services professionnels à cet effet;

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1250090001

CG25 0355

Accorder un soutien financier totalisant 144 679 \$, à deux organismes, pour la réalisation de projets relatifs à l'itinérance, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2025, dans le cadre d'une entente d'aide financière avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2025 par sa résolution CE25 0934;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 144 679 \$, aux deux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour la période allant du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2025, pour la réalisation de projets relatifs à l'itinérance dans le cadre d'une entente de soutien financier avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale :

Organisme	Projet	Soutien
Société Elizabeth Fry du Québec	Programme EVE à la cour municipale de Montréal	61 457 \$
Centre de justice des Premiers Peuples de Montréal	Programme d'accompagnement justice Autochtone (PAJA)	83 222 \$

- 2- d'approuver les deux projets de convention respectifs entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.48 1257392002

CG25 0356

Accorder un soutien financier de 89 400 \$ à Association des sociétés de développement commercial de Montréal, pour la réalisation d'un projet de cohabitation sociale auprès des sociétés de développement commercial de Montréal et de leurs membres, sur une période de deux ans, à compter de 2025, dans le cadre d'une entente d'aide financière avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2025 par sa résolution CE25 0935;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 89 400 \$ à l'Association des sociétés de développement commercial de Montréal, pour la réalisation d'un projet de cohabitation sociale auprès des sociétés de développement commercial de Montréal et de leurs membres, sur une période de deux ans, à compter de 2025, dans le cadre d'une entente d'aide financière avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.49 1246535003

CG25 0357

Accorder un contrat à ICO Technologies inc. pour la fourniture d'un système intégré infonuagique pour le soutien aux opérations et à la prévention du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de huit ans, incluant deux options de prolongation de 24 mois chacune - Dépense totale de 3 304 262,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres publics 25-20890 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2025 par sa résolution CE25 0971;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, ICO Technologies inc., le contrat pour la fourniture d'un système intégré infonuagique pour le soutien aux opérations et à la prévention du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de huit ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 3 165 016,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20890;
- 2 - d'autoriser une dépense de 139 246,22 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser le directeur de la Direction Sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 4 - de procéder à une évaluation du rendement de ICO Technologies inc.;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.50 1252881004

À 16 h 58,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.51 à 20.55 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0358**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder cinq contrats à GFL Environmental inc., pour les services de réception, de tri, de conditionnement et de valorisation de résidus de construction, de rénovation, de démolition et d'encombrants valorisables pour l'agglomération de Montréal pour une période de 36 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 28 883 516,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20922 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2025 par sa résolution CE25 0979;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire pour les lots 1, 3, 4 et 5, GFL Environmental inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, les contrats pour les services de réception, de tri, de conditionnement et de valorisation des résidus de construction, de rénovation, de démolition et d'encombrants valorisables pour l'agglomération de Montréal, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale indiquée en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20922;

Lots	Firme	Contrat
1 - Zone Ouest	GFL Environmental inc.	4 886 897,40 \$
3 - Zone Est	GFL Environmental inc.	6 807 860,61 \$
4 - Écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie et Saint-Michel	GFL Environmental inc.	5 769 301,78 \$
5 - Écocentre LaSalle	GFL Environmental inc.	5 321 962,80 \$
Total		22 786 022,59 \$

- 3 - d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 2, GFL Environmental inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les services de réception, de tri, de conditionnement et de valorisation des résidus de construction, de rénovation, de démolition et d'encombrants valorisables pour l'agglomération de Montréal, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 911 042,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20922;
- 4 - d'autoriser une dépense totale de 429 813,84 \$, taxes incluses, à titre de budget d'ajustement de prix (indexation);

Lots	Firme	Indexation
1 - Zone Ouest	GFL Environmental inc.	75 835,44 \$
2 - Zone Centre	GFL Environmental inc.	76 209,94 \$
3 - Zone Est	GFL Environmental inc.	105 645,84 \$
4 - Écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie et Saint-Michel	GFL Environmental inc.	89 531,03 \$
5 - Écocentre LaSalle	GFL Environmental inc.	82 591,60 \$
Total		429 813,84 \$

- 5 - d'autoriser une dépense de 756 637,61 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le lot 5 - Écocentre LaSalle;
- 6 - de procéder à une évaluation du rendement de GFL Environmental inc.;
- 7 - de prioriser la demande d'ajustement à la base budgétaire pour 2026 à 2028 dans le cadre du processus budgétaire en cours (de 1 732 652,31 \$ pour 2026, de 1 906 637,50 \$ pour 2027 et de 1 990 023,72 \$ pour 2028, pour un ajustement total de 5 629 313,53 \$)
- 8 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0359**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Ethnoscop inc., Arkéos inc. et Archéoconsultant inc., pour les services professionnels en archéologie sur le territoire de l'agglomération de Montréal, d'une durée de 36 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 6 936 300,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20951 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2025 par sa résolution CE25 0994;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure des ententes-cadres d'une durée de 36 mois, avec les firmes ci-après désignées, seules soumissionnaires conformes pour chacun des lots, ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en archéologie sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20951;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses - excluant contingences, variation de quantités, incidences)</u>
Ethnoscop inc.	Lot 1 - contrat 1	3 964 786,40 \$
Arkéos inc.	Lot 2 - contrat 2	2 587 262,45 \$
Archéoconsultant inc.	Lot 4 - contrat 4	384 251,75 \$

- 3 - de procéder aux évaluations du rendement des firmes Ethnoscop inc. et Arkéos inc.;
- 4 - d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.52 1258027002

CG25 0360**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Approuver le projet de promesse tripartite, incluant ses annexes, par laquelle la Ville de Montréal vend à 9536-1135 Québec inc. et Utile Développement, l'immeuble connu comme l'Îlot Voyageur Sud, constitué des lots 3 523 567 et 3 523 568 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 7 062 mètres carrés avec bâtiment dessus érigé, situé au 505, boulevard De Maisonneuve Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 20000 000 \$ payable avec intérêts, plus les taxes applicables le cas échéant

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2025 par sa résolution CE25 1001;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'approuver le projet de promesse tripartite, incluant ses annexes, par laquelle la Ville vend à 9536-1135 Québec inc. (Mondev) et UTILE Développement, l'immeuble connu comme l'Îlot Voyageur Sud, constitué des lots 3 523 567 et 3 523 568 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 7 062 mètres carrés, avec bâtiment dessus érigé, sis au 505, boulevard De Maisonneuve Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 20 000 000 \$, payable avec intérêts, plus les taxes applicables le cas échéant;
- 3- de donner procuration à 9536-1135 Québec inc. (Mondev) et UTILE Développement pour effectuer toute demande de permis ou toute autre demande liée à l'immeuble;
- 4- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.53 1259920005

CG25 0361

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Coffrage Alliance ltée, pour les travaux de mise à niveau de la station de pompage McTavish (lot 1) - Dépense totale de 25 472 435,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public DPM-P24033-176781-C (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2025 par sa résolution CE25 0985;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Coffrage Alliance ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de mise à niveau de la station de pompage McTavish – Travaux principaux (Lot 1), aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 21 495 726 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DPM-P24033-176781-C;
- 3 - d'autoriser une dépense de 3 224 358,90 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 752 350,41 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - de procéder à une évaluation du rendement de Coffrage Alliance ltée;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.54 1251219001

CG25 0362

Approuver le projet d'avenant 1 à la convention de soutien financier (CG24 0014) en vertu duquel, sous réserve de l'approbation du budget 2026, la Ville de Montréal accorde un soutien en biens et services à l'organisme Mondiaux Montréal 2026, d'une valeur maximale de 17 483 818 \$, pour la réalisation de l'événement Championnats du monde Route UCI 2026 à Montréal du 19 au 27 septembre 2026 / Autoriser les dépenses afférentes à la Ville pour la tenue de l'événement pour un montant de 1 246 755 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2025 par sa résolution CE25 1011;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'autoriser la signature du projet d'avenant 1 à la convention de soutien financier (CG24 0014) par lequel la Ville accorde un soutien en biens et services à Mondiaux Montréal 2026, d'une valeur maximale de 17 483 818 \$, pour la réalisation de l'événement Championnats du monde Route UCI 2026 à Montréal, du 19 au 27 septembre 2026;
- 2- d'autoriser les dépenses afférentes à la Ville pour la tenue de l'événement d'une valeur maximale de 1 246 755 \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.55 1258475001

À 16 h 59,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.56 à 20.60 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0363

Approuver le projet de deuxième convention de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Développement Olymbec inc., pour un terme de sept ans et sept mois, à compter du 1^{er} avril 2026, un espace d'une superficie de 13 316 pieds carrés situé au 8491 - 8525, rue Ernest-Cormier à Montréal, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer additionnel de 1 663 949,55 \$, taxes incluses / Prévoir un ajustement à la base budgétaire du Service de la gestion et planification des immeubles pour 2026 au montant de 7 086,66 \$ et pour 2027 à 2033, au montant total de 64 567,31 \$ / Prévoir un ajustement à la base budgétaire du Service de la stratégie immobilière pour 2026, au montant de 142 597,38 \$, et pour 2027 à 2033, au montant total de 1 376 810,35 \$ - Dépense totale de 5 766 545 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2025 par sa résolution CE25 1004;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de deuxième convention de modification du bail par lequel la Ville loue de Développement Olymbec inc., un espace situé au 8491-8525, rue Ernest-Cormier à Montréal, d'une superficie de 13 316 pieds carrés, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de sept ans et sept mois, à compter du 1^{er} avril 2026, moyennant un loyer total de 1 742 419,99 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions de la convention de modification du bail;
- 2- d'autoriser le coût des travaux et des contingences, payable à Développement Olymbec inc., représentant un montant total de 3 851 662,50 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser une dépense de 172 462,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

- 4- de prévoir un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification des immeubles, pour la période de 2026 à 2033, pour un montant total de 71 653,97 \$, net de ristournes, tel que décrit dans la certification de fonds;
- 5- de prévoir un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service de la stratégie immobilière, pour la période de 2026 à 2033, pour un montant total de 1 519 407,73 \$, net de ristournes, tel que décrit dans la certification de fonds;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.56 1254565006

CG25 0364

Autoriser une dépense additionnelle totale de 22 068,08 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les travaux de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (lot L0903 - Revêtements de sols souples), dans le cadre du contrat accordé à 9028-4043 Québec inc. (CG21 0446), majorant ainsi le montant total du contrat à 1 074 991,14 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2025 par sa résolution CE25 0991;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle totale de 22 068,08 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour les travaux de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (lot L0903 - Revêtements de sols souples), dans le cadre du contrat accordé à 9028-4043 Québec inc. (CG21 0446);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.57 1258009001

CG25 0365

Accorder un contrat de gré à gré à Groupe Techna inc., une division d'ACCEO Solutions inc., pour les services de support et d'entretien du système d'émission de constats informatisés et du module rapport d'accidents de la Société de l'assurance automobile du Québec pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 - Dépense totale de 392 741,19 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2025 par sa résolution CE25 0975;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'accorder un contrat de gré à gré à Groupe Techna inc., une division d'ACCEO Solutions inc., pour les services de support et d'entretien du système d'émission de constats informatisés et du module rapport d'accidents de la Société de l'assurance automobile du Québec, pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026, pour une somme maximale de 392 741,19 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 22 avril 2025;

- 2 - d'autoriser le directeur de la Direction sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information, à signer tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.58 1258527002

CG25 0366

Accorder un soutien financier de 500 000 \$ à Montréal International, conditionnellement à la signature de la nouvelle entente Réflexe avec le gouvernement du Québec, pour le projet de prospection ciblée et de promotion d'investissements directs étrangers / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2025 par sa résolution CE25 1012;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder une contribution financière de 500 000 \$ à Montréal International, conditionnellement à la signature de la nouvelle entente Réflexe (2025-2029) avec le gouvernement du Québec, pour le projet de prospection ciblée et de promotion d'investissements directs étrangers;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.59 1257408002

CG25 0367

Approuver le projet de deuxième addenda à la promesse bilatérale par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, situé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour un montant de 318 900 \$, plus les taxes applicables, à des fins de piste cyclable

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2025 par sa résolution CE25 0998;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de deuxième addenda à la promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de l'école Maïmonide, un terrain vacant d'une superficie approximative de 1 077,8 mètres carrés, constitué d'une partie du lot 1 239 537 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, localisé à l'angle des rues Bourdon et Tait, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, pour le prix de 318 900 \$, plus les taxes applicables, à des fins de piste cyclable, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'addenda;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.60 1254501004

À 16 h 59,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.61 à 20.65 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0368

Approuver le projet de troisième convention de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue de 9227-9702 Québec inc., pour un terme de six ans et un mois, à compter du 1^{er} novembre 2025, un espace à bureaux additionnel d'une superficie de 2 290 pieds carrés situé au 1669, rue Berri, à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 21 du Service de police de la Ville de Montréal - Dépense totale de 416 336,45 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2025 par sa résolution CE25 1006;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 9227-9702 Québec inc., un espace situé au 1669, rue Berri, d'une superficie de 2 290 pieds carrés, pour les besoins du poste de quartier 21 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de six ans et un mois, à compter du 1^{er} novembre 2025, moyennant un loyer total de 416 336,45 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions de la convention de modification du bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.61 1254565008

CG25 0369

Accorder un contrat à Matériaux Paysagers Savaria ltée, pour la location d'un tamiseur à compost au Complexe environnemental de Saint-Michel pour une période de cinq mois, incluant une option de prolongation de cinq mois en 2026 - Dépense totale de 290 254,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 25-20981 (2 soum., 1 conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2025 par sa résolution CE25 0981;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Matériaux Paysagers Savaria ltée, le contrat pour la location de tamiseur à compost au Complexe environnemental de Saint-Michel, pour une période de cinq mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 290 254,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 25-20981;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.62 1255960001

CG25 0370

Accorder un soutien financier de 1 200 000 \$ à la Cité des arts du cirque - TOHU pour la réalisation de son plan d'action Cirque-Terre-Humain pour les années 2025 et 2026 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2025 par sa résolution CE25 1014;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 1 200 000 \$ à la Cité des arts du cirque - TOHU pour la réalisation de son plan d'action Cirque-Terre-Humain pour les années 2025 et 2026;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un virement budgétaire provenant de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension au montant de 10 000 \$ pour 2025 et de 10 000 \$ pour 2026 vers le Service de la culture;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.63 1248781008

CG25 0371

Accorder un soutien financier de 75 000 \$ à l'Association des restaurateurs de rue du Québec pour le projet « Cuisine de rue : moteur de relance, d'inclusion et d'innovation urbaine », pour la période 2025-2028 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2025 par sa résolution CE25 1015;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 75 000 \$ à l'Association des restaurateurs de rue du Québec pour le projet « Cuisine de rue : moteur de relance, d'inclusion et d'innovation urbaine » pour la période 2025-2028;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.64 1257019003

CG25 0372

Autoriser une dépense additionnelle totale de 374 307,98 \$, taxes incluses, pour les travaux d'infrastructures afin d'alimenter les habitations modulaires mobiles sur le terrain de la Ville de Montréal situé sur la rue de Louvain Ouest dans le cadre du contrat accordé à Loiselle inc., (CE25 0442), majorant ainsi le montant total du contrat à 866 147,86 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2025 par sa résolution CE25 0987;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle totale de 374 307,98 \$, taxes incluses, pour les travaux d'infrastructures afin d'alimenter les habitations modulaires mobiles sur le terrain de la Ville de Montréal situé sur la rue de Louvain Ouest dans le cadre du contrat accordé à Loiselle inc. (CE25 0442);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.65 1255965004

À 16 h 59,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.66 à 20.70 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0373

Accorder un contrat à Unigesco inc., pour les travaux de rénovation de la Biosphère (phase 1) - Dépense totale de 11 237 430,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15967 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2025 par sa résolution CE25 0989;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Unigesco inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de rénovation de la Biosphère (phase 1), aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 8 324 022,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15967;
- 2 - d'autoriser une dépense de 1 664 804,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 1 248 603,38 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - de procéder à une évaluation du rendement de Unigesco inc.;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.66 1256342001

CG25 0374

Autoriser une dépense additionnelle totale de 161 106,99 \$, taxes incluses, pour les travaux d'infrastructures afin d'alimenter les habitations modulaires mobiles sur le terrain de l'ancien Hippodrome Blue Bonnets de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Loiselle inc. (CE25 0441), majorant ainsi le montant total du contrat à 611 646,30 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2025 par sa résolution CE25 0988;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle totale de 161 106,99 \$, taxes incluses, pour les travaux d'infrastructures afin d'alimenter les habitations modulaires mobiles sur le terrain de l'ancien Hippodrome Blue Bonnets de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Loiselle inc. (CE25 0441);
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Alex Bottausci
M. Georges Bourelle
Mme Dida Berku en remplacement de M. Mitchell Brownstein
M. Marc Doret
Mme Brigitte Chartrand en remplacement de Mme Heidi Ektvedt
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Peter Malouf
M. Beny Masella
M. Tim Thomas
M. Morris Vesely

20.67 1255965003

CG25 0375

Approuver un projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la coopérative d'habitation Osmose de Montréal, pour la propriété sise au 1680, avenue Jeanne-d'Arc, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, d'une superficie de 2 595,6 mètres carrés, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 20 ans, à compter du 28 mars 2050, dont la rente annuelle sera de 4 800 \$. La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 1 150 000 \$ pour la période de prolongation

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2025 par sa résolution CE25 1038;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation « Osmose » de Montréal pour la propriété sise au 1680, avenue Jeanne-d'Arc, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, constitué du lot 1 878 307 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie totale de 2 595,6 mètres carrés, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 20 ans, soit à partir du 28 mars 2050 au 28 mars 2070, dont la rente annuelle sera de 4 800 \$, le tout selon les conditions stipulées au projet d'acte. La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 1 150 000 \$ pour la période de prolongation;

- 2 - d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de modification de l'emphytéose pourvu que cet acte de modification soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.68 1249920004

CG25 0376

Approuver l'entente entre la Ville de Montréal et le village de Senneville relativement aux travaux de réfection de la voie cyclable sur le pont Gouin et du chemin de Senneville / Autoriser une dépense maximale de 310 874,66 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2025 par sa résolution CE25 1032;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'approuver l'entente entre la Ville de Montréal et le Village de Senneville relativement aux travaux de réfection de la voie cyclable sur le pont Gouin et du chemin de Senneville;
- 2 - d'autoriser une dépense maximale de 310 874,66 \$, taxes incluses, via le Programme de maintien du réseau cyclable (PMRC);
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.69 1257231013

CG25 0377

Accorder un contrat à Télécommunications Grimard inc., pour les travaux de signalisation lumineuse à l'entrée du tunnel Ville Marie (Bretelle Duke) - Dépense totale de 224 592,52 \$, taxes incluse - Appel d'offres public 523301 (1 soum. conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2025 par sa résolution CE25 1023;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Télécommunications Grimard inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les travaux de signalisation lumineuse à l'entrée du tunnel Ville Marie (Bretelle Duke), aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 172 763,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 523301;
- 2 - d'autoriser une dépense de 25 914,52 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 25 914,52 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - de procéder à une évaluation du rendement de Télécommunications Grimard inc.;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.70 1257231004

À 17 h 05,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.71 à 20.75 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0378

Accorder un soutien financier maximal de 1 260 000 \$ à Mission Old Brewery, représentant une portion de la contribution du milieu qui sera remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal, pour la construction d'un bâtiment de 18 nouvelles unités de logement situé au 6705-6707, boulevard Monk, sur le lot 1 243 581, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre de l'Entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec / Autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte hypothécaire de troisième rang en faveur de la Ville de Montréal, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2025 par sa résolution CE25 1026;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 1 260 000 \$ à Mission Old Brewery, pour la construction d'un bâtiment de 18 nouvelles unités de logement situé au 6705 - 6707, boulevard Monk, sur le lot 1 243 581 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre de l'Entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte hypothécaire de troisième rang en faveur de la Ville de Montréal, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;
- 4 - d'autoriser une aide financière maximale de 1 260 000 \$ à Mission Old Brewery représentant une portion de la contribution du milieu qui sera remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.71 1258440002

CG25 0379

Accorder un soutien financier maximal de 910 000 \$ à Mission Old Brewery, représentant une portion de la contribution du milieu qui sera remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal, pour la transformation et l'agrandissement d'un bâtiment de 13 nouvelles unités de logement situé au 1685 à 1693, avenue de l'Église, sur les lots 1 573 843, 1 573 844, 1 573 845, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre de l'Entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec / Autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte hypothécaire de troisième rang en faveur de la Ville de Montréal, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2025 par sa résolution CE25 1029;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 910 000 \$ à Mission Old Brewery, pour la transformation et l'agrandissement d'un bâtiment de 13 nouvelles unités de logement situé au 1685 à 1693, avenue de l'Église, sur les lots 1 573 843, 1 573 844 et 1 573 845 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre de l'Entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte hypothécaire de 3^e rang en faveur de la Ville de Montréal, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;
- 4 - d'autoriser une aide financière maximale de 910 000 \$ à Mission Old Brewery représentant une portion de la contribution du milieu qui sera remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.72 1258440001

CG25 0380

Accorder un soutien financier de 880 938,28 \$ à la Société canadienne de la Croix-Rouge, pour la prestation de services aux personnes sinistrées sur le territoire de l'agglomération de Montréal jusqu'au 31 mars 2028 / Accorder un budget additionnel 122 603 \$ pour l'année 2027 / Approuver l'entente de services à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2025 par sa résolution CE25 1030;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 880 938,28 \$ à la Société canadienne de la Croix-Rouge, pour la prestation de services aux personnes sinistrées sur le territoire de l'agglomération de Montréal jusqu'au 31 mars 2028;
- 2 - d'accorder un budget additionnel 122 603 \$ pour l'année 2027;
- 3 - d'approuver le projet d'entente de services entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les paramètres de collaboration entre les parties;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.73 1246116003

CG25 0381

Approuver la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), pour l'acquisition et la rénovation des immeubles situés au 3270-3272 et 3280-3282 de la Pépinière, totalisant 140 unités dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve dans le cadre de l'Entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Fédération des Caisses Desjardins du Québec à la condition que la SHDM obtienne les autorisations nécessaires lui permettant de grever les immeubles sur lesquels est réalisé le projet d'hypothèques en faveur de Desjardins et de la Ville / Autoriser une aide financière maximale de 5 000 000 \$ à la SHDM qui sera remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2025 par sa résolution CE25 1028;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), pour l'acquisition et la rénovation des immeubles situés au 3270 - 3272 et 3280 - 3282 de la Pépinière, totalisant 140 unités dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve dans le cadre de l'Entente de contribution financière pour la réalisation de logements abordables entre le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Fédération des Caisses Desjardins du Québec, conditionnellement à l'obtention par la SHDM des autorisations nécessaires lui permettant de grever les immeubles sur lesquels est réalisé le projet d'hypothèques en faveur de Desjardins et de la Ville comme prévu à la convention de contribution financière;
- 2 - d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte hypothécaire de 2^e rang en faveur de la Ville de Montréal, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;
- 3 - d'autoriser une aide financière maximale de 5 000 000 \$ à la SHDM représentant la contribution du milieu qui sera remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.74 1253716002

CG25 0382

Autoriser la signature de la convention de gestion entre la Ville et la Société d'habitation et de développement de Montréal pour la prise en charge d'immeubles acquis à des fins de logements sociaux / Approuver la convention de gestion des immeubles et leurs budgets d'exploitation, pour un maximum de 480 000 \$, pour les immeubles localisés au 1743, avenue Bourbonnière, 2661, rue Centre, 1451, rue Sicard, 7120, rue d'Iberville, 7898, rue Berri, 701, rue du Couvent et 7487, 18^e Avenue / Autoriser une augmentation de revenus et dépenses équivalent de 480 000 \$ au budget de fonctionnement du Service de l'habitation en 2025

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2025 par sa résolution CE25 1024;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'autoriser la signature de la convention de gestion entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation et de développement de Montréal pour la prise en charge d'immeubles acquis à des fins de logements sociaux;

- 2 - d'approuver la convention de gestion des immeubles et leurs budgets d'exploitation pour un maximum de 480 000 \$ pour les immeubles localisés au 1743, avenue Bourbonnière, 2661, rue Centre, 1451, rue Sicard, 7120, rue d'Iberville, 7898, rue Berri, 701, rue du Couvent et 7487, 18^e Avenue;
- 3 - d'autoriser une augmentation de revenus et dépenses équivalent de 480 000 \$ au budget de fonctionnement du Service de l'habitation en 2025;
- 4 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.75 1253867004

CG25 0383

Approuver un projet de convention de prêt d'immeuble par lequel la Ville prête à l'organisme Mission Old Brewery, à titre gratuit, jusqu'au 31 mars 2027, un immeuble situé au 6000, rue Jean-Talon Ouest, ayant une capacité de 28 chambres pouvant accueillir un maximum de 30 personnes, à des fins d'hébergement temporaire pour les personnes ayant une situation stable et étant en attente d'un logement. Le montant de la subvention immobilière pour cette occupation est de 168 000 \$, excluant les taxes, par année

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2025 par sa résolution CE25 1093;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention de prêt d'immeuble par lequel la Ville de Montréal prête à l'organisme Mission Old Brewery, à titre gratuit, pour une durée temporaire qui viendra à échéance au 31 mars 2027, un immeuble situé au 6000, rue Jean-Talon Ouest, ayant une capacité de 28 chambres pouvant accueillir un maximum de 30 personnes, à des fins d'hébergement temporaire pour les personnes ayant une situation stable et en attente d'un logement, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prêt d'immeuble;
- 2 - d'imputer les sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.76 1255323002

30 – Administration et finances

À 17 h 06, la vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, appelle la rubrique « Administration et finances ».

À 17 h 06,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0384

Autoriser la modification à la répartition de 7 000 000 \$ reçue du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie du Québec pour le plan de relance II du centre-ville afin qu'une somme de 68 322 \$ soit de la compétence de la ville-centre

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 mai 2025 par sa résolution CE25 0845;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'autoriser la modification à la répartition de 7 000 000 \$ reçue du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie du Québec pour le plan de relance II du centre-ville afin qu'une somme de 68 322 \$ soit de la compétence de la Ville centrale.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1258927001

CG25 0385

Adopter la Stratégie Montréalaise de l'eau 2025-2034

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2025 par sa résolution CE25 0936;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'adopter la Stratégie montréalaise de l'eau 2025-2034 et d'engager la Ville de Montréal à atteindre les résultats visés par la stratégie;
- 2- de rendre compte annuellement et publiquement de l'atteinte des résultats visés par la stratégie.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1255832001

CG25 0386

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Dorval

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2025 par sa résolution CE25 0941;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Dorval (204 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1259641001

CG25 0387

Retourner un montant de 208 165 \$ à la réserve de voirie d'agglomération / Autoriser une appropriation de crédits de 208 165 \$ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études, des analyses ou des travaux temporaires, dans le cadre d'accompagnement des grands projets partenaires avec le ministère des Transport et de la Mobilité durable, au budget de fonctionnement du Service de l'urbanisme et de la mobilité

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2025 par sa résolution CE25 0946;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - de retourner un montant de 208 165 \$ à la réserve de voirie d'agglomération;
- 2 - d'autoriser un virement de crédits de 208 165 \$, en provenance des fonds de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du Service de l'urbanisme et de la mobilité, afin de financer des études et analyses ou des travaux temporaires dans le cadre d'accompagnement des grands projets partenaires avec le ministère des Transport et de la Mobilité durable;
- 3 - d'imputer le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1257409001

CG25 0388

Adopter le Plan économique 2030

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2025 par sa résolution CE25 1038;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le Plan économique 2030 « Un cadre audacieux pour une métropole prospère ».

Adopté à l'unanimité.

30.05 1257511001

À 17 h 11,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0389

Approuver un projet d'avenant à l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et l'Autorité régionale de transport métropolitain (CG23 0228), relative à la poursuite de l'initiative tarifaire de la Ville de Montréal qui accorde un accès gratuit aux services de transport collectif régulier et adapté dans la zone A pour les résidents de l'agglomération de Montréal de 65 ans et plus à partir du 1^{er} juillet 2025 / Accorder les crédits nécessaires

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2025 par sa résolution CE25 1049;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet d'avenant 1 à l'entente entre la Ville de Montréal et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) relative à la poursuite de l'initiative tarifaire donnant un accès gratuit aux services de transport collectif régulier et adapté dans la zone A pour les résidents de l'agglomération de Montréal de 65 ans et plus;
- 2 - de certifier la disponibilité des crédits nécessaires au remboursement à l'ARTM du manque à gagner induit.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1257608001

CG25 0390

Autoriser le paiement au ministère de la Justice du Québec de la somme de 6 766 229,06 \$ sous réserve pour les fonctions de juges municipaux, représentant les deux premiers versements exigés pour l'année 2025

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2025 par sa résolution CE25 1048;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'autoriser le paiement au ministère de la Justice du Québec de la somme de 6 766 229,06 \$ sous réserve pour les fonctions de juges municipaux. Ce montant représente les deux premiers versements exigés pour l'année 2025;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1253302003

CG25 0391

Adopter une résolution du conseil d'agglomération de Montréal désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé pour une durée de 10 ans et qui pourront être ainsi acquis aux fins de logement social

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2025 par sa résolution CE25 1078;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - d'assujettir au droit de préemption aux fins de logement social, pour une durée de 10 ans, les immeubles suivants, identifiés au moyen de leur numéro de lot au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal :

1 744 262	1 741 467	1 996 870	1 996 871	1 996 869	1 113 825
1 113 826	1 113 068	1 110 122	2 608 032	3 320 479	4 139 544
4 143 551	6 181 268	4 297 301	4 295 587	1 843 605	1 843 598
2 135 317	1 703 313	1 703 274	5 013 445	1 450 080	1 450 389
1 450 394	1 450 761	1 450 772	1 450 782	1 450 837	1 450 623
1 450 788	1 450 789	1 450 790	2 243 388	3 636 005	3 636 006
3 636 007	3 363 008	1 669 319	1 388 628	1 171 289	1 171 287
1 390 676	1 201 958	1 444 353	1 443 968	1 443 969	1 443 970
1 423 788	1 585 717	6 150 613	1 074 911	1 075 522	2 789 104
2 789 105	2 334 831	5 517 216	2 189 641	2 189 711	2 189 656
2 189 654	2 189 653	2 189 652	1 125 323	1 573 205	1 573 207
1 382 523	1 380 895	1 243 263	1 243 264	1 183 363	1 183 436
1 260 216	1 154 605	1 154 604	1 183 458	2 161 000	1 064 596
1 065 658	1 425 523	1 425 280	1 425 148	1 425 146	2 215 307
1 741 315	2 245 579	2 784 565	2 784 574	3 455 656	3 456 084
2 247 656	3 790 301				

- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0392

Émettre un avis favorable à l'égard du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal, pour fins d'approbation par le ministre de la Sécurité publique

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2025 par sa résolution CE25 1058;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'émettre un avis favorable à l'égard du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal, pour fins d'approbation par le ministre de la Sécurité publique, conformément à la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, chapitre S-3.4).

Adopté à l'unanimité.

30.09 1256116002

CG25 0393

Ratifier l'affectation au montant de 1 035 600 \$ à l'égard des compétences d'agglomération, comptabilisée dans les résultats financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2024, à l'égard du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2025 par sa résolution CE25 1095;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de ratifier l'affectation au montant de 1 035 600 \$ à l'égard des compétences d'agglomération, comptabilisée dans les résultats financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2024, à l'égard du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1250029004

CG25 0394

Autoriser la désaffectation des soldes non utilisés des surplus affectés, volet agglomération

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2025 par sa résolution CE25 1097;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'autoriser la désaffectation des soldes inutilisés des surplus affectés d'un montant de 2 739,6 \$ (en milliers de dollars), volet agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.11 1256254003

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

À 17 h 12, la vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, appelle la rubrique « Avis de motion et dépôt de projet de règlement ».

CG25 0395

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102)

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (RCG 17-037)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (AccèsLogis Montréal) (02-102) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre du programme d'aide à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (RCG 17-037) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1255687001

CG25 0396

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1258276003

CG25 0397

Avis de motion et dépôt - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2024)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une assemblée subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2024) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1253074004

42 – Adoption de règlements

À 17 h 12, la vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, appelle la rubrique « Adoption de règlements ».

À 17 h 12,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0398

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer l'acquisition, l'installation et la restauration d'œuvres d'art public

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer l'acquisition, l'installation et la restauration d'œuvres d'art public » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 15 mai 2025 par sa résolution CG25 0285;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer l'acquisition, l'installation et la restauration d'œuvres d'art public » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 15 mai 2025 par sa résolution CG25 0285;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 avril 2025 par sa résolution CE25 0720;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ afin de financer l'acquisition, l'installation et la restauration d'œuvres d'art public ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1257666001

Règlement RCG 25-012

CG25 0399

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération de Montréal modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération de Montréal modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 15 mai 2025 par sa résolution CG25 0286;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération de Montréal modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 15 mai 2025 par sa résolution CG25 0286;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mai 2025 par sa résolution CE25 0788;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération de Montréal modifiant l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1258168001

Règlement RCG 25-013

CG25 0400

Adoption - Règlement établissant un programme complémentaire au Programme d'habitation abordable Québec et au programme visant à stimuler le développement et la concertation d'initiatives publiques et privées en matière d'habitation

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de logement social (RCG 23-016)

Vu l'avis de motion donné des règlements intitulés « Règlement établissant un programme complémentaire au Programme d'habitation abordable Québec et au programme visant à stimuler le développement et la concertation d'initiatives publiques et privées en matière d'habitation » et « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de logement social (RCG 23-016) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 15 mai 2025 par sa résolution CG25 0287;

Vu le dépôt des projets de règlements intitulés « Règlement établissant un programme complémentaire au Programme d'habitation abordable Québec et au programme visant à stimuler le développement et la concertation d'initiatives publiques et privées en matière d'habitation » et « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de logement social (RCG 23-016) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 15 mai 2025 par sa résolution CG25 0287;

Attendu qu'une copie des règlements et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ces règlements sont détaillés aux règlements et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mai 2025 par sa résolution CE25 0794;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant un programme complémentaire au programme d'habitation abordable Québec et au Programme visant à stimuler le développement et la concertation d'initiatives publiques et privées en matière d'habitation ».
- 2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de logement social (RCG 23-016) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1253227001

Règlement RCG 25-014 et Règlement RCG 23-016-1

CG25 0401

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif au parc-nature des Sources (RCG 12-004)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au parc-nature des Sources (RCG 12-004) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 15 mai 2025 par sa résolution CG25 0288;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au parc-nature des Sources (RCG 12-004) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 15 mai 2025 par sa résolution CG25 0288;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 mai 2025 par sa résolution CE25 0797;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au parc-nature des Sources (RCG 12-004) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1250683001

Règlement RCG 12-004-3

51 – Nomination / Désignation

À 17 h 13, la vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois appelle la rubrique « Nomination / Désignation ».

À 17 h 13,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 51.01 à 51.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG25 0402

Nommer Nicolas Boivin-Gravel à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal pour un mandat de trois ans

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2025 par sa résolution CE25 1044;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

- 1 - de nommer Nicolas Boivin-Gravel à titre de membre du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal pour un mandat de trois ans, en remplacement de Geneviève Dupéré;
- 2 - de remercier Geneviève Dupéré pour sa contribution au Conseil des arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1250030003

CG25 0403

Désigner Nicolas Fresne à titre de fiduciaire de la Fiducie d'utilité sociale de l'Écoquartier Louvain pour une période de trois ans, renouvelable

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2025 par sa résolution CE25 1056;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de désigner Nicolas Fresne à titre de fiduciaire de la Fiducie d'utilité sociale de l'Écoquartier Louvain pour une période de trois ans, renouvelable. Cette désignation est conditionnelle à la constitution de la Fiducie d'utilité sociale de l'Écoquartier Louvain et l'entrée en fonction de Nicolas Fresne sera effective à la date de constitution.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1259652005

CG25 0404

Désigner Zineb Kouidri à titre d'administratrice de la Société de développement Écoquartier Louvain, pour une période de deux ans, renouvelable

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2025 par sa résolution CE25 1057;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de désigner Zineb Kouidri à titre d'administratrice de la Société de développement Écoquartier Louvain, pour une période de deux ans, renouvelable.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1259652004

CG25 0405

Nommer François Ferland à titre de membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal pour un mandat de trois ans

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 juin 2025 par sa résolution CE25 1094;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

de nommer François Ferland à titre de membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), pour un mandat de trois ans, en remplacement de Lise Guillemette.

Adopté à l'unanimité.

51.04 1256705001

À 17 h 14, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la vice-présidente d'assemblée, Mme Julie Brisebois, remercie les membres du conseil pour leur collaboration, ainsi que les différentes équipes ayant participé à la tenue de ce conseil. Puis, elle souhaite une bonne soirée et un bon été à tous et toutes et donne rendez-vous au mois d'août.

Julie Brisebois
VICE-PRÉSIDENTE

Domenico Zambito
GREFFIER ADJOINT

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE